

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le vingt huit Janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur COUSIN, Adjoint au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. COUSIN, SICRET, GAULON, MOREAU, GRADASSI, BONNOT, adjoints, MM. BION, BRIAND, Mme BOURTEMBOURG, MM. CONY, DELATOUR, FINCK, GILLE, HITTLER, Mme LOISEAU, M. LORNE, Mme SOUCAT, M. RICHE

ABSENTS EXCUSES :

M. LARDIN (pouvoir à M. COUSIN)
Mme DAIRE (pouvoir à M. MOREAU)
Mme LEMAN-PIAT (pouvoir à M. GRADASSI)

ABSENTS :

M. COURTALON
Mme MARTIN

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2009

Aucune remarque n'ayant été transmise sur ce document, celui-ci est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de renforcement du réseau d'eau potable des rues des Anciens Fossés, Saint-Louis et des Pralats, pour un montant de 66 170 euros T.T.C.

Considérant que ce type d'opération est susceptible d'être financé par le Conseil général et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Vu la présente note de synthèse,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer, auprès des financeurs potentiels (Conseil général, Agence de l'Eau Seine-Normandie), les demandes de subventions afférentes à ce projet
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant de mener à bien cette opération
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Vu le recensement général de la population qui se déroulera du 21 Janvier 2010 au 20 Février 2010

Vu le recrutement de six agents recenseurs pour réaliser cette mission

Vu la dotation perçue par la commune pour mener à bien ce recensement

Vu la présente note de synthèse,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **DE REMUNERER** les agents recenseurs en fonction des nouvelles populations légales disponibles fin Décembre 2008 à raison de 1,71€ par habitant et du nombre de logements disponibles début Juillet 2009 à raison de 1,13€ par logement.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget

ACQUISITION ET TRAVAUX A REALISER PAR ANTICIPATION AU VOTE DU B.P. 2010 (BUDGET GENERAL, M14)

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la loi du 02 Mars 1982 et notamment son article 7,

Vu la présente note de synthèse,

Considérant que l'engagement des dépenses d'investissement, par anticipation au vote du Budget Primitif, requiert l'autorisation préalable de l'Assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses relatives aux acquisitions et travaux d'aménagement ci-dessous listés :

* <i>Acquisition de terrain :</i>	23 600 €
* <i>Installation d'un accélérateur industriel pour la chaudière de la Bibliothèque :</i>	2 600 €
* <i>Câblage informatique, réseau électrique et installation téléphonique de la Mairie :</i>	20 000 €
* <i>Pose de caillebotis de sécurité pour la Tribune du Stade :</i>	4 000 €
* <i>Panneaux barrières de dégel :</i>	3 500 €
* <i>Lame niveleuse :</i>	1 500 €
* <i>Epandeur monodisques :</i>	4 000 €
* <i>Grilles exposition :</i>	1 500 €
* <i>Matériel informatique :</i>	12 000 €
* <i>Logiciels :</i>	18 500 €

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2010 (M 14) chapitre 21, article 2111 pour les achats de terrains nus ; chapitre 21, article 21318 pour les travaux dans les bâtiments publics ; chapitre 21, article 2152 pour l'acquisition d'outillage de voirie, 21578 pour l'achat d'autres matériels et outillage de voirie. Pour ce qui est de l'acquisition du matériel informatique et de divers matériels, les crédits seront inscrits au chapitre 21, articles 2183 et 2188 ; pour les logiciels, au chapitre 20, article 205.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

M. le Président de séance rappelle la procédure en cours relative à la délégation de service de l'eau potable et les motifs qui ont amené M. le Maire à choisir, au vu de l'avis de la commission d'ouverture des plis et après négociations, l'offre de l'entreprise Lyonnaise des Eaux pour la solution « télérelève, services associés et SIG »

Le projet de contrat ayant été présenté,

Après en avoir délibéré et après un vote à bulletins secrets à la demande de Madame LOISEAU le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix de M. le Maire
- **DECIDE**, en conséquence, de confier l'affermage du service d'eau potable à la société LYONNAISE DES EAUX
- **APPROUVE** le contrat de délégation
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les pièces correspondantes.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

M. le Président de séance rappelle la procédure en cours relative à la délégation de service de l'assainissement collectif et les motifs qui ont amené M. le Maire à choisir, au vu de l'avis de la commission d'ouverture des plis et après négociations, l'offre de l'entreprise Lyonnaise des Eaux pour la solution variante « centrifugeuse fixe, débimètre et SIG »

Le projet de contrat ayant été présenté,

Après en avoir délibéré et après un vote à bulletins secrets à la demande de Madame LOISEAU le Conseil municipal, par **vingt** voix **POUR** et **un** vote **NUL**

- **APPROUVE** le choix de M. le Maire
- **DECIDE**, en conséquence, de confier l'affermage du service d'assainissement collectif à la société LYONNAISE DES EAUX
- **APPROUVE** le contrat de délégation
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les pièces correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.